

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 3

Artikel: Le travail des femmes dans l'industrie. Part 2
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382797>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ments industriels en Suisse en péril doivent être cherchés ailleurs que chez les ouvriers qui luttent pour de meilleures conditions de travail, pour une existence humaine.



Le travail des femmes dans l'industrie.

II

Emploi des femmes dans l'industrie des machines et métaux en Suisse.

Les différents tableaux reproduits dans le N° 2 de la *Revue Syndicale* nous ont déjà permis de constater que dans l'industrie des machines et métaux en Suisse, la concurrence du travail des femmes ne paraît pas encore redoutable. En écartant l'industrie horlogère des groupes d'entreprises de la métallurgie, il ne reste qu'une proportion minime de femmes occupées dans cette catégorie, du moins il en fut ainsi jusqu'en 1905.

En comparant les chiffres fournis par la statistique fédérale sur les entreprises industrielles en 1905, pour les 15 cantons dans lesquels plus de 50 femmes ou plus de 1000 personnes au total travaillent sur les métaux, nous obtenons les résultats suivants:

Personnes occupées dans l'industrie des métaux et machines.

Cantons	Hommes	Femmes
Zurich	19,525	515
Berne	20,062	8275
Lucerne	2,536	194
Zoug	533	163
Fribourg	1,321	231
Soleure	6,873	2528
Bâle-Ville	1,615	57
Bâle-Campagne	2,041	483
Schaffhouse	3,998	221
St-Gall	3,825	107
Argovie	5,991	301
Thurgovie	2,927	41
Vaud	5,972	1762
Neuchâtel	12,590	5794
Genève	4,899	1266

On voit que seul dans les cantons de Berne, Soleure, Neuchâtel, Vaud et Genève, le travail des femmes joue un rôle important dans l'industrie des métaux. Mais dans ces chiffres, les personnes travaillant pour l'horlogerie sont comprises et ce sont justement les cantons qui possèdent une industrie horlogère développée.

On sait d'ailleurs que dans certaines fabriques d'articles en métaux et bronze, dans les fabriques de vis, dans les établissements pour la fabrication des clous, dans les ateliers de construction de machines ou d'appareils pour l'électricité, on emploie un certain nombre de femmes pour le polissage, le contrôle, le bobinage ou l'emballage. Même dans les laminoirs et tréfili-

ries et dans les ateliers de la Confédération pour la fabrication des munitions, à Thoune et à Altdorf, quelques femmes sont occupées depuis longtemps, sans que personne ne se soit ému pour cela.

Par contre, il y a comme fait nouveau à signaler que les établissements *Brown, Boveri & Cie*, à *Baden* et surtout la *fabrique de machines à Oerlikon* ont commencé à engager un nombre de femmes toujours plus considérable et cela pour remplacer des ouvriers congédiés.

Voici quelques chiffres sur le nombre des femmes occupées dans la *fabrique de machines à Oerlikon*:

	1905	1909 (Juin)	1910 (Janvier)
Bobinage	40	51	61
Petite mécanique	—	5	24
Machines-outils	—	12	28
Noyautage	—	1	4
Peinture	—	—	4
Construction des turbines à vapeur	—	—	2

Ces chiffres indiquent bien la tendance de la direction de remplacer autant que possible les ouvriers par des ouvrières et ils sont d'autant plus significatifs qu'en même temps que le nombre des femmes occupées a augmenté de 40 à 123, le nombre total des personnes occupées dans la fabrique de machines à Oerlikon a diminué de 1500 environ en 1905 à 1100 environ jusqu'au mois de janvier 1910.

Dans la fabrique « Isolawerke » à Oerlikon, il y a 30 femmes sur 80 personnes occupées et dans les « Kugellagerwerke » (fabrique de coussinets à billes), on compte environ 70 ouvrières sur 150 personnes occupées. Cependant, il faut reconnaître que dans ces deux établissements les femmes ne sont employées qu'à des travaux légers, pour lesquels la femme paraît au moins aussi bien disposée que l'homme. Par contre, nous croyons pouvoir compter la fabrique de machines à Oerlikon parmi les établissements qui sont les premiers avancés en Suisse pour employer des femmes aux grandes machines-outils et à la fonderie.

Tout cela ne serait pas encore bien terrible si les établissements en question ne congédiaient pas des ouvriers au moment où ceux-ci réclament de meilleures conditions de travail ou bien quand ils se défendent contre une injustice quelconque, pour les remplacer par des ouvrières qu'on fait venir de loin, de très loin, de la Bohême ou de l'Italie surtout. Puis, ces ouvrières on les paye moins, beaucoup moins, et cela calculé pour la même quantité de travail que les hommes fournissaient avant.

Dans la fabrique de machines à Oerlikon, le salaire moyen de 118 hommes occupés au bobinage en 1909 fut de 48,24 ct. pour le travail à

la journée et de 69,96 ct. à l'heure en travaillant aux pièces. Par contre, le salaire moyen de 51 femmes occupées au bobinage fut de 23,69 ct. à l'heure pour le travail à la journée et de 29,54 ct. pour le travail aux pièces. Sur les salaires, il y a donc une réduction dépassant le 50%, pendant que la différence dans la production de la femme vis-à-vis de l'homme pour la même partie n'atteint guère plus de 20% et souvent il n'y a pas de différence du tout.

La moyenne des salaires de 162 ouvriers occupés aux machines-outils (machines à percer, à fraiser, à raboter, etc.) fut de 48,26 ct. à l'heure pour le travail à la journée et de 60,50 ct. à l'heure pour le travail aux pièces, pendant que le salaire moyen de 27 femmes occupées aux mêmes machines était de 22,91 ct. à l'heure (travail à la journée) et de 27,67 ct. à l'heure pour le travail aux pièces. La différence atteint près de 60% pour les salaires pendant que la machine fait souvent disparaître la différence sur la quantité et sur la qualité du travail entre l'homme et la femme.

Ces faits établis par la section des ouvriers métallurgistes à Oerlikon nous permettent de prétendre que la direction de la fabrique de machines, en employant de plus en plus des ouvrières à la place des ouvriers, cherche avant tout à obtenir une réduction du prix de la main-d'œuvre et à la suite une réduction générale des salaires.

Nous sommes d'autant plus autorisés à faire cette affirmation que dans les autres établissements de l'industrie des métaux en Suisse, on constate le même phénomène. Les salaires des ouvrières sont de 30 à 50% inférieurs à ceux des ouvriers.

Quant à la situation dans d'autres pays, le camarade *Auguste Bebel* (*) nous apprend entre autre ce qui suit:

L'ouvrière est forcée par les dérangements fréquents que sa nature lui cause de s'offrir à l'entrepreneur meilleur marché que l'ouvrier. Les indispositions corporelles auxquelles la femme est sujette l'oblige plus souvent que l'homme à interrompre le travail.

L'entrepreneur profite de ces circonstances et pour les inconvénients que l'emploi de nombreuses ouvrières peut lui causer, il trouve une double récompense en payant des salaires beaucoup moins élevés aux ouvrières.

Autre passage:

Le Dr Wœrrishofer, inspecteur des fabriques, procéda en 1893 à une enquête sur les salaires des travailleurs des fabriques à Mannheim. A cet effet, les taux des salaires par semaine furent classés en trois catégories. La première classe comprit les salaires jusqu'à 15 marks par semaine, la seconde classe ceux de 15 à 25 marks et dans la troisième classe étaient compris les salaires dépassant 25 marks par semaine.

(*) La femme et le socialisme, dernière édition.

Voici les résultats obtenus:

	Ire classe (salaire infér. à 15 marks)	IIe classe (salaire moy. de 15 à 25 m.)	IIIe classe (salaire supér. à 25 marks)
Pour tous les ouvriers	29,8 %	49,8 %	20,4 %
Hommes seuls . . .	20,9 %	56,2 %	22,9 %
Femmes seules . . .	99,2 %	0,7 %	0,1 %

La plupart des ouvrières gagnaient des salaires de famine.

On voit que ce qui a été dit par rapport à la fabrique de machines à Oerlikon ne doit pas être considéré comme un phénomène isolé, mais cela compte pour toutes les branches industrielles et pour tous les établissements en général où les ouvrières forment un contingent important du personnel occupé. Et ce qui a été dit par rapport aux salaires peut compter pour les conditions de travail en général. Voici ce que nous disait *Otto Lang* à ce sujet:

En envisageant les conditions de travail des ouvrières en général, on peut les caractériser ainsi: les salaires sont plus bas en même temps que la durée de la journée de travail est plus longue que pour les ouvriers. Sur 101,223 ouvriers de fabriques qui, en 1901, travaillaient encore 11 heures par jour, la plupart appartenait aux branches industrielles qui accusent un fort pour cent de femmes occupées.

Il en est encore ainsi pour la fabrication des chaussures, pour l'industrie de l'alimentation, pour celle des vêtements (habillement), surtout pour l'industrie textile et le travail à domicile, malgré qu'à certains endroits la journée de 10 heures soit venue à la place de celle de 11 heures.

* * *

Nous avons maintenant établi aussi bien que possible l'extension du travail de la femme dans l'industrie en Suisse et dans d'autres pays en examinant son importance spécialement pour l'industrie des métaux, et ensuite il a été question de l'influence que le travail de la femme peut avoir sur les conditions de travail en général. Il s'agira dans un prochain article de nous rendre compte des raisons de l'extension croissante du travail industriel des femmes pour examiner finalement les moyens par lesquels on peut éviter que les ouvrières fassent une concurrence ruineuse aux ouvriers.



Mouvements.

Grèves et lock-outs.

Malgré que le renchérissement de la vie, l'incertitude de l'existence pendant la crise et mille autres raisons poussent les travailleurs à réclamer continuellement une part toujours plus grande au produit du travail, il y eut relativement peu de mouvements à signaler pour les deux années 1908 et 1909.